

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02.083

**Programme d'Intérêt
Général
Renouvellement
Urbain (PIG RU)
d'Angoulême :
avenant n°2 à la
convention**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02.083**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOUVELLEMENT URBAIN (PIG RU)
D'ANGOULEME : AVENANT N°2 A LA CONVENTION**

Afin de lutter contre l'Habitat indigne, le GrandAngoulême participe depuis 2012 au dispositif PIG RU (Programme d'Intérêt Général – Renouvellement Urbain), mis en place dans le cadre de la convention publique d'aménagement (CPA) ville d'Angoulême, couvrant les quartiers anciens de la ville centre et s'inscrivant dans la suite logique de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU), pour 2012-2013. Le suivi-animation de ce dispositif avait été confié à la SAEML Territoires Charente.

A la suite d'un recours en annulation, la ville et la SAEML ont décidé de résilier à l'amiable la convention publique d'aménagement qui les liait. De ce fait, la ville d'Angoulême a décidé de reprendre en régie le suivi-animation du PIG-RU sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2013.

Il convient donc d'approuver un avenant n°2 à la convention initiale.

Les dispositions contractuelles de la convention initiale et de l'avenant n°1 sont inchangées, de même que l'équipe de suivi-animation.

Vu la délibération n°251 du conseil communautaire du 15 novembre 2012 approuvant l'avenant n°1 au PIG « Renouvellement Urbain »,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 22 janvier 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) Renouvellement Urbain de la ville d'Angoulême,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 février 2014

Affiché le :

25 février 2014